**VILLE DE CARCASSONNE**

**N° 26128**

**DECISION DU MAIRE**

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
# LOCAL COMMUNAL
***********

La Ville de Carcassonne est propriétaire d'un bien immeuble sur la parcelle cadastrée HX 15 sise Boulevard de Rivoli.

Depuis 2013, ce local de 87 m² est loué à LA POSTE, représentée par Monsieur Xavier LE TULLIER, son responsable Conseil et Gestion d'Actifs. Ce bail arrive à échéance le 14 septembre 2026.

Il convient de renouveler ce bail pour une durée de 12 ans à compter du 15 septembre 2026 jusqu'au 14 septembre 2038.

Il s'agit d'une location consentie moyennant un loyer mensuel de 898.04 €, révisable selon l'indice du coût à la construction.

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20261027-34890-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026

Carcassonne, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

MAIRIE DE CARCASSONNE
024
AUDE ★ 11000